

DÉCISION N°2024/D743

MARCHÉ PUBLIC - DSP



Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 022-200043677-20240529-D743-DE

Publié le 17/07/2024

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONCEPTION, LE FINANCEMENT, LA REALISATION ET L'EXPLOITATION DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE PLANGUENOUL ET L'EXPLOITATION DE L'UIOM JUSQU'A SON DEMANTELEMENT

La présente consultation a pour objet de sélectionner un opérateur en vue de la conclusion d'un contrat de concession de type délégation de service public relatif à la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation de l'UVE de Planguenoul ainsi qu'à l'exploitation de l'UIOM existante jusqu'à son démantèlement.

Le futur Concessionnaire aura pour mission d'assurer, à ses frais et risques, l'exploitation de l'UIOM et de l'UVE de Planguenoul. Le contrat aura également pour objet de confier au Concessionnaire la conception, le financement et la réalisation des Travaux obligatoires décrits dans les pièces de la consultation.

Dans le cadre des procédures relatives aux délégations de service public, l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission afin qu'elle procède à l'analyse des dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre dans le cadre de la passation d'un contrat de délégation de service public au sens de l'article L. 1411-1 du CGCT.

Dans ce cadre, il est proposé de reprendre les membres de la commission de délégation de service public qui ont été élus lors du comité syndical du 3 novembre 2023.

Titulaires	Suppléants
COUELLAN Jean-Luc	HERCOUET Philippe
LE JAN Yvon	DABOUDET Gérard
PRIGENT Dominique	GEFFROY Jean-Michel
LE MAITRE Christian	LE BUHAN Didier
SERANDOUR Marcel	GOUEZIN Alain
LAYEC Claude	

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- ➡ **VALIDE** la liste des membres de la commission de la délégation de service public.
- ➡ **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n° 736 du 21 mai 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME
A PLOUFRAGAN, le 29 MAI 2024



KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 21 MAI 2024

Convocation du 02 mai 2024

Nombre de membres du bureau : 15

L'an deux mil vingt-quatre le vingt et un mai à neuf heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à la mairie de PLOUFRAGAN sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Rémy MOULIN

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
Rémy MOULIN	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean-Luc COUELLAN	Lamballe Terre et Mer	X	
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne Centre		X
Dominique PRIGENT	Leff Armor Communauté	X	
Christian LE MAÎTRE	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Marcel SÉRANOUR	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Gérard VILT	Dinan Agglomération		X
Eric MOISAN	Lamballe Terre et Mer		X
Mickaël COSSON	Saint-Brieuc Armor Agglomération		X
Gérard DABOUDET	Loudéac communauté Bretagne Centre		X
Jean-Michel GEFFROY	Leff Armor Communauté		X
Philippe HERCOUËT	Lamballe Terre et Mer	X	
Pascal LAPORTE	Saint-Brieuc Armor Agglomération		X
Didier LE BUHAN	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Pascal PRIDO	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	

Présents : 08

Absents : 07

Votants : 08